

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 15 mai 2023
N° CP-2023-4-5-3
N° applicatif 5669

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Service instructeur

Protection maternelle et infantile

Service consulté

PARTICIPATION FINANCIÈRE 2023 CENTRES DE SANTE SEXUELLE EXTERNALISES

Résumé : Pour l'année 2023, il est proposé d'accorder une participation financière de 881 000 € pour assurer le fonctionnement des dix Centres de Santé Sexuelle (CSS) pour le compte de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA).

Les Centres de Santé Sexuelle (CSS) réalisent un travail de prévention essentiel auprès des futurs parents. Ils facilitent l'accès à la contraception, notamment auprès des jeunes, et contribuent à la prévention des grossesses non désirées, pour permettre, à terme, l'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions.

Il est précisé que les Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) ont été renommés Centre de Santé Sexuelle par la loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants.

L'article L 2112-2 du Code de la Santé Publique précise que le Président du Conseil Départemental a pour mission d'organiser des activités de promotion en santé sexuelle ainsi que la pratique d'interruptions volontaires de grossesse par voie médicamenteuse. L'article L 2112-4 du Code de la Santé Publique précise que cette mission peut être exercée soit en régie directe soit par voie de convention avec d'autres collectivités publiques ou des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le dispositif de prévention de la CeA s'articule autour de douze CSS. Deux d'entre eux relèvent directement de la Collectivité européenne d'Alsace : Colmar Messimy et Mulhouse Fonderie. Les dix autres CSS externalisés ont fait l'objet d'une contractualisation : neuf CSS sont adossés aux Centres Hospitaliers de MULHOUSE, ALTKIRCH, THANN, GUEBWILLER, COLMAR, SELESTAT, HAGUENAU, SAVERNE et WISSEMBOURG et un CSS est géré par l'association du Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF) 67 à STRASBOURG.

Des conventions définissent les modalités de fonctionnement et de financement de ces dix CSS et fixent les temps de travail des professionnels (médecins, sages-femmes, psychologues, assistantes sociales, conseillères conjugales et secrétaires) affectés aux différentes missions.

Les centres développent des actions relatives à l'information individuelle sur la contraception et sur les problèmes de santé liés à la sexualité, des consultations médicales, des remises de contraceptifs aux mineures et personnes non assurées sociales et des entretiens nécessaires à l'accompagnement des femmes qui sollicitent une Interruption Volontaire de Grossesse (IVG). Plus de 8 000 consultations médicales et plus de 5 000 entretiens individuels sont réalisées chaque année dans les Centres de Santé Sexuelle.

En parallèle, les actions de prévention à l'extérieur des centres ont largement été développées sous forme de séances d'informations collectives auprès des jeunes en établissements scolaires, notamment dans les collèges, et en établissements extrascolaires. Plus de 20 000 élèves alsaciens bénéficient chaque année de ces interventions.

La participation de la Collectivité au profit des dix Centres de Santé Sexuelle adossés à des centres hospitaliers et au MFPP 67 nécessite des crédits d'un montant total de 881 000 € qui représentent globalement 84 % des budgets prévisionnels des centres. Ces crédits sont répartis entre chaque bénéficiaire, selon le détail précisé en annexe 1 jointe au présent rapport, et seront prélevés sur l'opération P112O001 (65-6568-411).

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver les participations financières nécessaires au fonctionnement des dix Centres de Santé Sexuelle externalisés, adossés à neuf centres hospitaliers et à l'association Mouvement Français pour le Planning Familial 67, pour un montant total de 881 000 euros selon le détail précisé en annexe 1 jointe au présent rapport,
- d'acter que les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante au Budget Primitif 2023 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P112	P112O001	P112E06	T14	(2463) 65-6568-411	881 000 €

- Autoriser le versement trimestriel des participations financières dues aux neuf centres hospitaliers et à l'association Mouvement Français pour le Planning Familial 67 pour le fonctionnement des Centres de Santé Sexuelle qui y sont adossés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.